

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2023

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,  
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 619)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS56

présenté par  
Mme Cristol, rapporteure

-----

### ARTICLE 14

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« liés à l' »

les mots :

« que le salarié tient de son ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.